

Le 30 octobre 2013 à 20 heures 30, réunion du conseil municipal de Gensac la Pallue sous la présidence de Bernard MAUZÉ, maire.

Présents : MM. MAUZÉ FAURIE JOUGIER EICHERT SAUVION BEJET BOUCHET DESSET FARET PENOUTY PROVOST SAURY SEUVE GOIS ;

Absents : MM. BEIRNE, BECUE, DAMOUR, GIRARD,

Pouvoir(s) : M. BEIRNE à M. SEUVE

Secrétaire de séance : M. PROVOST ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la dernière séance et de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve le compte rendu de la séance du 9 octobre 2013 ;
- désigne M. PROVOST secrétaire de séance.

### **I- Pôle commercial et de services : attribution des lots 7, 9 et 13.**

Le maire indique que la commission de travail s'est réunie le 29 octobre à l'issue de l'analyse des offres par le maître d'œuvre pour donner un avis sur les 3 lots qui on fait l'objet d'un nouvel appel d'offres :

Le maire propose de suivre l'avis de la commission de travail comme suit :

Lot 7 : plomberie, sanitaires, chauffage, climatisation à l'entreprise ADI FROID pour 87 015.10 €

Lot 9 : Peinture à l'entreprise CHANDRE PEINTURE pour 5 478.39 €

Lot 13 : Démolitions à l'entreprise Bernard MOREAU pour 34 977.26 € avec option 1, hors « Obturation d'ouvertures en façade ».

Ainsi complété, le montant total des travaux pour les treize lots s'élèvent à 923 983.80 € HT, dont 127 470.75 € HT pour les trois lots ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

### **DECIDE**

- D'attribuer les lots comme détaillés ci-dessus ;
- D'autoriser le maire à signer les marchés pour chaque lot attribué et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**II- Validation du projet de travaux dans l'église et lancement de l'appel d'offres.**

Le maire détaille le projet de travaux réalisé par M. DODEMAN, architecte en chef des monuments historique et titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre. Il précise que le dossier est connu de tous puisque plusieurs réunions de présentation au conseil et même aux membres du comité paroissial ont été organisées. Il convient toutefois de décider précisément de la consistance des travaux pour lesquels une cotation sera demandée

Si le conseil a toujours retenu les travaux d'assainissement des eaux pluviales, de réhabilitation de l'électricité, d'accessibilité aux P.M.R., d'autres réalisations demandent à être débattues :

- Lustrerie : 14 000 €
- Triforium : 20 745 €
- Eclairage des vitraux : 3 680 €
- Eclairage du mobilier et éléments de décor : 5 600 €
- Eclairage de l'escalier : 1 300 €

Le maire propose de lancer un appel d'offres selon la procédure adaptée avec un marché de base pour les travaux indispensables et des options selon les choix du conseil municipal. Ces options feront l'objet d'une décision définitive au moment de l'attribution des lots par le conseil municipal.

L'assemblée marque son accord pour choisir les options Lustrerie, éclairage des vitraux et du mobilier et éléments de décor.

Le maire propose donc le plan de financement suivant :

- Montant total des travaux HT : 135 627.37 €, dont 11 198.59 € de maîtrise d'œuvre
- Subvention du département (monuments historiques classés) : 33 906.84 €
- Subvention de la Région (F.R.I.L.) : 30 000 €
- Subvention de la D.R.A.C. (travaux sur monument historique classé) : 31 604.57 €
- Financement de la commune : 40 115.96 €

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DECIDE**

- D'accepter le plan de financement tel qu'il a été présenté pour un montant de travaux s'élevant à 135 627.37 € ;
- de demander les subventions au Département, à la Région et à la DRAC pour les montants présentés ;
- de lancer un appel d'offres selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

**III- Révision de la tarification de l'assainissement collectif.**

Après avoir donné des informations favorables sur le déblocage imminent de la décision du conseil général, le maire donne la parole à Jean-Marie EICHERT, adjoint aux

finances en charge du dossier. Compte tenu des futurs travaux d'assainissement collectif dans le secteur des Six Chemins, il propose d'augmenter le tarif de facturation de l'assainissement collectif à compter du premier janvier 2014. Il rappelle qu'à ce jour la part fixe semestrielle (abonnement) s'élève à 62 €, à laquelle s'ajoute la part variable, s'élevant à 1,20 € le m<sup>3</sup>.

Il propose au conseil l'alternative suivante :

- Part fixe 65 € et part variable 1,26 € le m<sup>3</sup>
- Ou part fixe 67 € et part variable 1,30 € le m<sup>3</sup>

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

#### **DECIDE :**

- D'appliquer la tarification suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :
  - Abonnement annuel : 65 €
  - Prix au m<sup>3</sup> : 1.26 €

#### **IV- Paiement des heures complémentaires et supplémentaires aux agents communaux.**

Le maire indique que depuis de nombreuses années, la commune verse à ses agents des heures complémentaires (pour les temps non complet) et des heures supplémentaires en application de plusieurs délibérations prises au fil du temps.

Dans un souci de rationalisation et afin de n'avoir en référence qu'une seule délibération, le maire propose de délibérer sur le principe de versement des heures complémentaires à l'ensemble des agents qu'ils soient titulaires ou non.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- D'accepter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, de payer à l'ensemble des agents communaux (stagiaires, titulaires et non titulaires de droit public ou privé), dans la limite de la loi, les heures complémentaires et supplémentaires dues.

#### **V- Questions diverses**

##### **1. Urbanisme/foncier/vie économique.**

- Dossiers en cours avec la famille MORIN : Le maire annonce que Mme MORIN est d'accord pour vendre à la C.D.C. de Grande Champagne le terrain nécessaire à la réalisation des ouvrages hydrauliques au Plassin, conformément au protocole signé en juin dernier. Il ajoute que la Commune est dans l'attente du rapport du commissaire enquêteur au sujet de la double vente (échange) d'une partie d'un chemin rural et d'une parcelle communale avec des terrains appartenant à Mme MORIN. M. MARCADIER,

un des propriétaires jouxtant le chemin, s'est porté acquéreur de la partie riveraine avec la voie.

## **2- Ecole**

- Conseil d'école : Claudine SAUVION informe que le prochain conseil d'école se déroulera le 7 novembre pendant lequel le sujet des rythmes scolaires sera abordé. Elle en profite pour énumérer les activités : basket, lecture, scrapbooking, cuisine, arts plastiques, conte théâtralisé, ...

## **3- Commerces et services**

- Avenir de la Poste de Gensac la Pallue : Le maire rend compte d'une récente rencontre avec les responsables locaux de la Poste. Ceux-ci ont annoncé leur intention de supprimer l'ouverture du samedi matin et de reporter les heures le reste de la semaine. Le conseil redit son attachement au maintien du service actuel bien qu'il soit conscient que l'objectif affiché par la Poste est de transformer le bureau en agence postale communale.

## **4- Travaux**

- Construction des sanitaires de l'école : Claudine SAUVION indique que les travaux vont bientôt débuter afin que la partie agrandissement soit réalisée fin janvier. Le réaménagement de la partie existante (vestiaires et toilettes actuels) est programmé à l'été 2014 lorsque l'école sera fermée.

## **5- Vie associative**

- Réunion de la commission : la commission vie associative se réunira le mardi 12 novembre avec à l'ordre du jour le repas des aînés, la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et des nouveaux bébés, ainsi que la quinzaine commerciale.

## **6- Divers**

- Parking pour les chasseurs : Bernard BEJET, président de la société de chasse, attire l'attention du conseil sur la nécessité de trouver un emplacement pour les véhicules des chasseurs. Ils se garent aujourd'hui à proximité immédiate du funérarium entraînant ainsi des nuisances. Le maire indique qu'une solution pourrait peut-être être trouvée avec la C.D.C. de Grande Champagne qui possède des terrains dans ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.